

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour : 1^{er} janvier 2026

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes de produits livrées et facturées aux clients par la société DELICE ET CREATION DISTRIBUTION, SAS au capital de 60 791 845 €, dont le siège social est 3 Avenue du Docteur Ténine, 92160 ANTONY, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 421 260 183, celle-ci étant dénommée « DELICE & CREATION ».

N°IDU Citéo : FR232056_01VWJR ; N°IDU Citéo Pro : FR396953_02FUXF

1. OPPOSABILITE

Les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale en vertu des dispositions de l'article L 441-1-2 du Code de Commerce et sont à la disposition de nos clients, pour leur permettre de passer commande. Ainsi, en l'absence de tout accord exprès et écrit entre les parties sur des conditions qui y dérogent, les présentes CGV prévaudront sur toutes clauses ou conditions contraires. Le fait que nous ne nous prévalions pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à nous en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV annulent et remplacent celles diffusées antérieurement.

2. COMMANDES

- **Passation des commandes** : Notre processus de commande s'articule autour de notre équipe de vente (itinérant ou télévente) laquelle accompagne le client dans la réalisation de sa commande, le conseille sur les produits les plus adaptés à son activité et à son budget, propose des produits saisonniers ou en promotion, l'informe des produits non disponibles et le cas échéant, des produits de remplacement disponibles. Pour assurer le bon fonctionnement du processus de commande existant et limiter le risque d'inventures et de gaspillage alimentaire, la commande doit être effectuée par le client directement auprès de DELICE & CREATION par l'un des moyens mis à disposition : téléphone, télécopie, courrier ou voie électronique (site Internet, application, ou tout autre support électronique mis à disposition par DELICE & CREATION).

- **Acceptation des commandes** : Nous nous réservons le droit de refuser, réduire ou fractionner toute commande présentant un caractère anormal sur le plan des quantités, en vue notamment de limiter l'encours. Nos tarifs s'entendent en colis complet. Si toutefois il nous était amené à déconditionner les produits commandés, nous serions amenés éventuellement à facturer un coût de déconditionnement au moment de la facturation.

- **Forfait des commandes** : Le minimum de commande est fixé à 240 € net HT. Si nous acceptons d'honorer une commande inférieure à ce montant, il pourra être appliqué un forfait de livraison de 30 € net HT.

3. CONDITIONS DE LIVRAISON

- **Livraison** : Nous livrons sont faites au fur et à mesure de nos possibilités. En cas de vente en magasin, la livraison est considérée comme la remise des produits lors de la vente. Les produits commandés sont livrés au jour convenu avec le client. Les délais convenus pour la réalisation de la livraison sont nécessairement exprimés en jours ouvrés. Les horaires de livraison sont donnés à titre indicatif. Nous nous réservons le choix du moyen et du lieu de départ de livraison. Le transport est assuré en conformité avec les dispositions légales en vigueur. Un protocole de sécurité doit être conclu entre DELICE & CREATION et le client pour chacun des sites ou établissements du client conformément à l'article R 4515-4 et suivants du Code du Travail. Le client s'engage à collaborer et à nous communiquer toutes les informations nécessaires à l'établissement dudit document. Aucune livraison ne pourra intervenir sans établissement du protocole de sécurité. En cas de refus du client d'établir le protocole de sécurité, DELICE & CREATION pourra facturer au client les frais engagés pour remplir ces obligations légales de prévention. Les produits sont livrés sur palettes ou autre matériel de livraison. Les matériels (palettes ou autres) font l'objet d'un échange nombre pour nombre à qualité équivalente, à l'exception des rolls dont chaque unité livrée est à nous restituer. La livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations quelle qu'en soit la cause.

- **Conditionnement** : Sauf convention contraire, nos produits sont livrés en conditionnement standard, sans présentation particulière.

- **Transfert des risques** : Le transfert des risques intervient à la livraison. En cas de fourniture franco de port, la livraison est réputée intervenir à la mise en disposition des produits au client lorsque le déchargement des produits est effectué par ses soins et au déchargement complet des produits lorsqu'il est accompli par nos soins. En cas de fourniture port dû, la livraison intervient à la mise en disposition des produits au client sur notre quai d'expédition lorsque le chargement incombe à ce dernier et après chargement des produits depuis notre quai d'expédition lorsque le chargement est accompli par nos soins. En cas de fourniture en port dû, le client garantira notre société contre tout recours diligent contre notre Société, au titre de l'article L.132-8 du Code de Commerce, par le prestataire affrété par ses soins ou par un sous-traitant.

- **Reserves à la livraison** : La vérification des produits livrés ainsi que du matériel de livraison doit être faite au moment de la livraison en présence de notre chauffeur ou de notre transporteur. Il sera remis au client un bon de livraison ou document de transport qui sera signé par ses soins et mentionnera expressément toute réserve par lui relevée et portant notamment sur le conditionnement, le poids, le colisage, la qualité, la quantité des produits et la qualité du matériel de livraison. A défaut de réserve, le matériel de livraison sera réputé avoir été remis au client en bon état d'usage. Nous nous réservons en conséquence le droit de facturer le client en cas de non-restitution ou en cas de restitution par ce dernier d'un matériel présentant une qualité inférieure. Toutes réserves relatives aux marchandises livrées devront nous être signifiées, par lettre recommandée avec A.R., dans les trois jours suivant la date de réception des marchandises, conformément aux dispositions de l'article L 133-3 du Code de Commerce. Le traitement, la transformation ou le changement de conditionnement des marchandises livrées, par l'acheteur, vaut renonciation à recours à notre encontre, pour quelque raison que ce soit. En cas de non-conformité, notre garantie se limite au remplacement des marchandises reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute autre indemnité.

4. PRIX - FACTURATION

Nos produits sont facturés sur la base du tarif en vigueur au moment de la livraison. Sont ici rappelées les dispositions de la loi « EGALIM » qui attend du fournisseur et de son client la prise en compte dans leurs discussions sur le prix des indicateurs agricoles et de production dès lors que ceux-ci seraient disponibles et applicables. Nous pourrions appliquer des frais relatifs à la facturation compris entre 0,83 et 1,90 euros HT par facture. En cas de cotisations volontaires étendues applicables, ces dernières seraient facturées en sus du prix net hors TVA. Toute modification de nature fiscale et parafiscale (telle que notamment les écocontributions emballages déjà existantes et/ou celles à venir), locale ou nationale imposée à DELICE & CREATION DISTRIBUTION sera intégrée automatiquement dans nos tarifs à compter de son entrée en vigueur. Si, à la date d'envoi des présentes CGV, le coût d'une écocontribution n'a pas encore été communiqué par l'éco-organisme chargé de sa gestion, les Parties conviennent que le montant de cette écocontribution qui n'aurait pas fait l'objet d'une facturation depuis son entrée en vigueur, donnera lieu à une facturation rétroactive et complémentaire sur les tarifs en vigueur.

5. CONDITIONS DE REGLEMENT

- **Délais de règlement** : Nos factures sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture, laquelle n'excède jamais les délais de paiement maximum prévus par le Code de Commerce. Notre Société ne consent pas d'escompte. Un paiement n'est considéré comme effectif qu'au jour où nous sommes crédités par la banque. Les délais de mise en paiement nécessaires au client sur un plan interne sont donc à intégrer dans les délais de paiement de nos factures. Toutes lettres de change émises en paiement des factures émises par notre Société doivent impérativement être acceptées par le tiré. Les billets à ordre ou les traites acceptées doivent nous parvenir ou nous être retournés dans un délai n'excédant pas 15 jours après la date d'envoi des factures ou du relevé de factures. Nos conditions de règlement sont susceptibles de modification en cas de détérioration de la situation financière, réelle ou supposée du client. Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes nos créances, même celles non encore échues. En outre, nous pouvons refuser de satisfaire toute nouvelle commande ou toute commande en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

- **Pénalités pour retard de paiement** : Conformément aux articles L 441-10 et D 441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- o le paiement par le client d'une pénalité égale au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne (B.C.E) pour sa dernière opération de refinancement, majoré de 10 points, sans préjudice de tous autres frais si nous étions contraints d'en demander le règlement en justice.
- o une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En cas de situation financière du client pouvant menacer le recouvrement de notre créance, ou de première commande d'un nouveau client, nous pouvons demander le paiement comptant de la commande à la livraison ou exiger des garanties. En outre, nous pouvons également exiger le paiement comptant au cas où le client fait l'objet d'une procédure collective et que l'administrateur judiciaire a demandé la continuation des contrats en cours. La perte ou la réduction significative de l'assurance-crédit par le client constitue un manquement conduisant à la résiliation de la relation commerciale.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

NOUS NOUS RESERVONS LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES COMMANDEES, LIVREES ET FACTUREES, JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DE LEUR PRIX. Les risques, vols, pertes ou détériorations des marchandises ainsi que les dommages qu'elles pourront occasionner incombent toutefois au client qu'elles sont mises à sa disposition.

En cas de revendication, les marchandises retrouvées seront réputées les dernières facturées et seront donc reprises à concurrence du montant des factures impayées. Les acomptes nous resteront acquis à titre de dommages intérêts.

7. DONNEES PERSONNELLES

En conformité avec la réglementation en vigueur et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, nous vous informons que nous, et/ou nos sous-traitants, collectons dans le cadre de notre relation contractuelle des données à caractère personnel de vos salariés (nom, prénom, sexe, fonction, tél. et email professionnels), exclusivement à des fins de gestion de la relation ou de la communication commerciale et de la gestion des commandes (livraison de produits). Les données collectées sont traitées et conservées de manière sécurisée et confidentielle pendant toute la durée de notre relation commerciale et, après sa cessation, durant un délai conforme à la réglementation en vigueur. Seuls nos salariés et nos sous-traitants habilités pourront y accéder selon les termes et conditions décrits ci-dessus. Les personnes concernées par le traitement des données disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité ou d'opposition pour motifs légitimes de leurs données personnelles dans les conditions prévues par la loi. Elles peuvent exercer leurs droits soit en contactant le service client de DELICE & CREATION et en faisant état d'une demande de modification ou suppression de leurs données personnelles ou en faisant la demande par email à l'adresse dpo-contact@groupe-pomona.fr. Les personnes concernées devront joindre une photocopie de leur pièce d'identité.

8. CONFIDENTIALITE - SECRET DES AFFAIRES - RECOURS A UN PRESTATAIRE DE COMMANDE

8.1 Toutes les informations et données (gamme de produits référencés, fréquence de livraison, poids moyen livré, prix proposés et/ou convenus, réduction de prix, organisation commerciale, logistique ou de transport) ainsi que l'ensemble des documents commerciaux (bon de commande, bon de livraison, facture...etc.), échangés entre DELICE & CREATION et le client à l'occasion de la négociation ou de l'exécution de la relation commerciale et quel qu'en soit le support, constituent des informations confidentielles qui ne peuvent, au titre du secret des affaires résultant des articles L. 151-3 et suivants du Code de Commerce, être communiquées à des tiers, sauf dans le cadre d'un contrôle de la part de l'administration ou de toute autorité administrative ou judiciaire. DELICE & CREATION se réserve, le cas échéant, le droit de porter le litige devant les tribunaux compétents.

8.2 En cas de recours par nos clients à un tiers, éditeur de logiciel ou prestataire de services (plateforme ou application), pour leurs commandes impliquant la communication d'informations protégées par le secret des affaires, ce recours doit être subordonné à l'accord exprès et préalable de DELICE & CREATION. A défaut, les commandes seront refusées ou annulées.

9. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure exonérant notre responsabilité : la guerre, l'émeute, l'incendie, les actes terroristes les grèves, blocus ou autres conflits du travail, le fait du prince, les épidémies et pandémies, les alertes cycloniques et tout autre événement imprévisible et insurmontable, rendant impossible la préparation, l'entreposage, la livraison des produits ou l'exécution normale de la vente.

10. ANTICORRUPTION

Notre société et nos clients s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de lutte contre la corruption et notamment s'engagent à ne jamais offrir, promettre ou octroyer, ni solliciter ou accepter, tout avantage indu, pécuniaire ou autre, de manière intentionnelle, directement ou indirectement en vue d'obtenir ou effectuer une action illégale, illégitime ou déloyale pour le marché, à leur profit ou au profit d'un tiers. Le Code de conduite Éthique des Affaires du Groupe POMONA qui servira de référence dans le cadre de notre relation commerciale est disponible au lien suivant : <https://www.groupe-pomona.fr/ethique-et-conformite>.

11. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout différend né de l'application des présentes, non résolu à l'amiable, sera dévolu au Tribunal de Commerce du ressort du lieu de situation de l'établissement émetteur de la facturation considérée.